

# OPINION DE LA BNC RELATIVE AUX IMPLICATIONS POSSIBLES DE L'ABATTEMENT OU L'ÉLIMINATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES SUR LES PASSIFS UTILISÉS POUR ACCORDER DU CRÉDIT EN RÉGION

## I) INTRODUCTION

Bonjour,

Je remercie le Conseil d'administration de la BRH d'avoir pris l'initiative de nous inviter au Comité de la Politique monétaire.

Cette invitation aura la vertu de recueillir le point de vue des différentes institutions sur des questions d'intérêt général qui nous préoccupent et nous interpellent dans le cadre de notre mission en tant qu'intermédiaires financiers.

Je vais partager avec vous l'opinion de la BNC sur les implications possibles de l'abattement ou de l'élimination des réserves obligatoires sur les passifs utilisés pour accorder du crédit au développement des régions en Haïti, mais avant je voudrais situer le contexte et la réalité de ce sujet qui dépasse de loin le cadre mon intervention d'aujourd'hui.

D'entrée de jeu, en parlant d'abattement ou d'élimination de réserves obligatoires sur les passifs des banques, cela ne peut être qu'une bonne nouvelle pour les banques. Sans les citer les uns après les autres, nous entrevoyons déjà certains avantages qui vont permettre de relancer, voire développer le crédit en région. Egalement cela devrait faciliter un meilleur taux d'intérêt, ce qui pourrait inciter les demandeurs à se manifester.

Cependant, est-ce nécessaire ou suffisant au regard de la problématique du financement à apporter pour le développement des régions par le biais du crédit bancaire ? De quelle manière le faire pour assurer son efficacité et sa pérennité, quels secteurs toucher et à quelles conditions ? Ces questions et d'autres mériteraient également d'être abordées pour que cette action ne soit pas qu'un coup d'éclat, mais fasse partie d'un dispositif global voulu et compris par tous les acteurs et opérateurs locaux.

Laissez-moi, Monsieur le Gouverneur, mesdames, messieurs, préciser mon propos en abordant d'abord le contexte global du financement des régions par le crédit bancaire, et en précisant par la suite mes observations et mes recommandations.

## II) MISE EN CONTEXTE

Dans toute économie le financement est un moteur par excellence du développement des activités économiques. Les banques haïtiennes, en tant qu'intermédiaires financiers, sont dans l'obligation de mobiliser l'épargne afin de subvenir aux besoins de crédit des différents agents économiques.

Les principaux secteurs économiques du pays, à savoir le commerce, l'industrie, les services et l'agriculture connaissent des déficits de financement qui s'explicitent par la faiblesse des investissements et des moyens de production. Leurs activités restent marginales et irrégulières, laissant un bon nombre d'agents économiques indifférents par rapport à de potentielles activités économiques non exploitées. D'autres sont obligés de recourir à l'usure pour le financement de leurs activités à des taux d'intérêts très élevés, ce qui à la longue, conduit à une situation de vulnérabilité extrême et à un rendement de subsistance.

Le financement se révèle donc un outil incontournable dans la perspective d'augmentation de l'investissement intérieur et dans la recherche d'une relance économique qui doit toucher toutes les régions. Ce besoin de capitaux doit être satisfait notamment pour combler le vide produit par la faiblesse des investissements étrangers dans le pays.

Ainsi, le système financier haïtien, dominé d'ailleurs par le système bancaire devrait allouer suffisamment de ressources, faciliter les transactions, mobiliser et utiliser l'épargne dans la perspective du développement optimal du crédit.

Le crédit distribué en Haïti est fortement concentré à la fois entre les 3 premières banques et entre les emprunteurs de la zone métropolitaine du secteur privé dont seulement 10% reçoivent environ 80% des prêts avec 41% pour les secteurs du commerce et des services, 20.8% au logement et seulement 0.8% à l'agriculture (**le secteur qui nécessite le plus de financement et d'encadrement<sup>1</sup>**).

S'il faut louer les efforts déployés, il n'est pas moins vrai que cela traduit une absence d'infrastructures permettant l'accès aux services financiers tant pour les ménages que pour les petites et moyennes entreprises. Selon un rapport de la Banque Mondiale <Haïti a des opportunités><sup>2</sup> « le nombre fort restreint d'agences et de points de services des établissements officiels (6,35/100,000 habitants) est responsable du faible recours aux services financiers », en dépit des efforts déployés par les 3 grandes banques pour s'installer dans les villes de province.

Sur un autre plan, le crédit représente aujourd'hui seulement 18,3% du PIB (2016), ce qui est loin d'être le moteur de la croissance en Haïti comparé à d'autres économies insulaires de la région. La République Dominicaine est passée de 5,8% en 1960 à 28,3% en 2016, la Jamaïque de 15,7% à 32,1% et Trinidad Tobago de 8,5% à 41,3% pour les mêmes périodes.<sup>3</sup>

***Tenant compte de ces faits, la problématique du crédit au développement des régions en Haïti va bien au-delà d'un dispositif réglementaire, à savoir l'abattement ou l'élimination des réserves obligatoires sur les passifs utilisés.***

---

<sup>1</sup> Selon les statistiques de la BRH publiées dans le Rapport de performances des banques du 3e trimestre 2017

<sup>2</sup> Haïti a des opportunités pour tous – Groupe de la Banque mondiale

<sup>3</sup> Statistiques par pays publiées sur le site de la Banque mondiale (2016)

### III) NOTRE ANALYSE DE LA SITUATION<sup>4</sup>

#### RESERVES OBLIGATOIRES DU SYSTÈME BANCAIRE PAR ZONE - JUIN 2017 (en 000 HTG)

##### ZONE METROPOLITAINE

SOGEBEL	TAUX	DEPOTS	RESERVE OBL.
DOLLARS CV GOURDES	36,50%	3 305 026,74	1 206 334,76
GOURDES	32,50%	1 097 036,89	356 536,99
<b>TOTAL TOUTES DEVICES</b>		<b>4 402 063,63</b>	<b>1 562 871,75</b>

##### BANQUES COMMERCIALES DEPOTS TOTAUX HTG ZONE METROPOLITAINE

	46%	196 098 361,93	90 205 246,49
<b>TOTAL ZONE METROPOLITAINE</b>	<b>45,7%</b>	<b>200 500 425,55</b>	<b>91 768 118,24</b>

##### PROVINCES DEPOTS TOTAUX HTG

<b>PROVINCES</b>	<b>46%</b>	<b>39 554 074,25</b>	<b>18 194 874,15</b>
------------------	------------	----------------------	----------------------

<b>MONTANT TOTAL DES RÉSERVES</b>	<b>45,8%</b>		<b>109 962 992,39</b>
-----------------------------------	--------------	--	-----------------------

La collecte des dépôts sur le territoire d'Haïti donne :

- Dans la zone métropolitaine HTG 200 milliards 500 millions de gourdes
  - o Soit un montant de réserve obligatoire de HTG 90,205MM en moyenne pour les banques commerciales (46%), toutes devises confondues
  - o Et un montant de réserve obligatoire HTG 1,563MM en moyenne pour les BEL (35,5%) toutes devises confondues
  - o Soit un total global de HTG 91,768MM pour un taux moyen de réserve de 45,8%
- Dans les villes de province, tenant compte des dépôts collectés qui totalisent HTG 39 milliards 554 millions de gourdes, le montant de réserve obligatoire moyen s'élève à HTG 18,195MM

Soit un total global toutes ressources, et toutes zones confondues de 109,963MM HTG de prélèvement en réserves obligatoires et un taux moyen de 45,8%

De plus, le total des passifs utilisés en crédit est constitué d'un portefeuille global net de 81,626MM, soit 34% du total global des dépôts collectés. En considérant le total des dépôts, (200 milliards 500 millions de la zone métropolitaine plus les 39 milliards 550 millions des villes de province, on atteint 240 milliards de gourdes. Après avoir enlevé les 110 milliards de réserve obligatoire et les 82 milliards de gourdes de portefeuille net consenti, il va rester 48 milliards de gourdes de liquidités qui seraient disponibles pour le crédit en régions.

<sup>4</sup> Basé sur le Rapport de performances des banques du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017

Sur la base de ces chiffres globaux, toutes proportions gardées, les banques détiennent suffisamment de liquidités pour faire du crédit au développement des régions, s'il en était besoin (13,448MM) quand on considère le total des ressources collectées dans les villes de province.

***Il s'ensuit donc que les contraintes à la limitation du crédit pour le développement des régions ne sont pas dues à la pression des taux de réserves obligatoires, qui nécessiteraient un quelconque assouplissement. Elles sont plutôt d'ordre structurel et requièrent un approfondissement des mesures à caractère économique, politique, fiscal, législatif.***

#### **IV) NOS OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

##### **1) Les contraintes d'ordre économique à la limitation du crédit au développement des régions par les banques**

En dépit des marges de manœuvre dont disposent les banques pour faire du crédit, les limitations se trouvent :

***Tout d'abord au niveau de la structure des dépôts bancaires.*** « La structure des ressources des banques haïtiennes semble limiter leur capacité à prendre plus de risques. En effet, leurs ressources (dépôts), étant généralement à court terme, les forcent à financer en grande partie les prêts à court terme (prêts à la consommation, commerce, etc...), au détriment des prêts à la production », ce qui a tendance à influencer sur la croissance économique ;

***Également, l'absence d'instruments financiers de collecte de l'épargne longue,*** fait peser le poids du financement de l'économie sur les épaules des banques. Il faudra donc favoriser l'émergence de nouvelles catégories d'institutions financières adaptées aux besoins de financement des entreprises selon leur stade de développement et leurs types d'activités ;

***Enfin, l'état actuel de l'inclusion financière en Haïti ne favorise pas l'accès au crédit disponible dans les banques et institutions financières formelles.*** Selon une enquête du GLOBAL Findex<sup>5</sup> de 2011, 67% des haïtiens interrogés ont déclaré avoir contracté un prêt dans les dernières années, mais seulement 10% de l'échantillon total et 5% de ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus ont déclaré avoir obtenu le prêt d'une institution financière.

##### **2) Les contraintes d'ordre politique**

Le problème se situe en particulier dans l'absence de politiques publiques adéquates de développement régional de la part des pouvoirs publics. Il faudrait que les pouvoirs publics (le gouvernement et les autorités locales) fixent clairement les grandes orientations et les politiques publiques en cette matière. Sans plan de développement établi et divulgué par le pouvoir central, et les projets de développement tombant dans

---

<sup>5</sup> Voir le document « Stratégie nationale d'inclusion financière » publié par la BRH reprenant les chiffres de Findex 2011

le cadre des programmes en cours par les édiles locaux, il est difficile à chacune des institutions financières d'accompagner les demandes de financement qui pourraient se présenter, d'autant que le crédit bancaire reste rare, coûteux et extrêmement volatile

D'un autre côté, ***nous souhaitons aussi que des mesures d'accompagnement viennent en appui à ces dispositions pour inciter les banques à s'engager, surtout en matière de couverture de risques, étant donné la situation précaire en matière de stabilité politique que connaît le pays actuellement.***

### **3) Les contraintes d'ordre juridique et légal**

L'absence de clarté sur les droits fonciers, la faiblesse des mécanismes d'exécution des contrats constituent également autant d'entraves à l'accès au crédit, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, limitant ainsi leur capacité d'expansion et de création d'emplois. Les difficultés rencontrées par les banques lors de la réalisation de certains biens donnés soit en gage, soit en hypothèque sont révélateurs de leur réticence à octroyer de tels financements à des clients dont la surface financière se limiterait à ces seuls actifs.

### **4) Les contraintes d'ordre fiscal**

D'une part, très peu d'incitations existent en faveur des investissements et des créations d'entreprises dont l'exploitation est tournée vers le marché intérieur, pour les petites et moyennes entreprises, en outre la faiblesse des structures et la taille de ces entreprises ne permettent pas la mise en place d'une gestion orthodoxe et d'absorber les crédits bancaires classiques, à moins de faire appel à des microfinancements, ce qui risque d'être très coûteux pour ces entreprises.

***Il conviendrait de favoriser la mise en place de boutiques de gestion et d'uniformiser les infrastructures pour la création d'entités ou d'unités de gestion permettant des regroupements, des associations pour l'exploitation commune de centres d'activités.***

## **V) IMPACT PROBABLE DE CE DISPOSITIF**

Si nous devons tenir compte de ces remarques et attendre que la question des infrastructures à mettre en place au préalable soit résolue, pour permettre un développement harmonieux et efficace des activités en régions, la création de richesse et d'emploi, la diminution du poids sur la zone métropolitaine de l'exode rural, il y aurait tant à faire que nous ne saurions par où commencer. L'abattement ou l'élimination envisagé des réserves obligatoires ne peut qu'être la bienvenue pour la communauté bancaire, et constitue en ce sens un signal clair de la volonté de la Banque centrale d'accompagner le développement des régions, par le biais du système bancaire, et donc un premier pas dans la bonne direction.

Aussi, nous applaudissons très fort l'initiative prise par la Banque centrale de nous en faire part, et nous sommes déjà prêts à mettre à la disposition des agents et opérateurs économiques des villes de province notre réseau de succursales et nos officiers de

crédit pour l'analyse des demandes solvables qui vont être présentées, d'autant, que l'un des grands axes de notre plan stratégique 2017-2022 est de « faire du crédit autrement ».

Si ce dispositif est correctement vulgarisé et encadré, il faudra s'attendre à une relance de la demande de crédit en région, avec tout ce que cela comporte de retombées sur le plan économique, car les demandes potentielles existent, et les projets sont nombreux. Toutefois, l'ensemble de questions que nous avons soulevées au tout début demeure.

Des mesures d'accompagnement s'imposeront, et les orientations claires des pouvoirs publics quant aux secteurs prioritaires devront être précisées, afin d'une part de rendre très attractives les offres de crédit, de conforter les banques sur le terrain, et d'autre part d'éviter les dérives et les effets pervers connus par le passé, faute d'encadrement.

## CONCLUSION

Comme nous l'avions évoqué, tout assouplissement au niveau des réserves obligatoires, permettant aux banques de disposer davantage de liquidités pour faire du crédit est très révélateur de la politique d'expansion du crédit de la BRH pour faciliter le développement économique du pays, nous en sommes encore très loin à une utilisation abusive du crédit quand on compare le total du crédit privé par rapport au PIB de 2016, les chiffres de 2017 ne sont pas encore disponibles.

Si nous sommes favorables à cette mesure, nous souhaiterions :

- Que ce soit sur la base des directives de la BRH, (en termes de secteurs, montants et conditions) ;
- Que les pouvoirs publics précisent clairement leurs grandes orientations en matière de développement des régions ;
- Que des mesures d'accompagnement soient prises en faveur des banques en matière de couverture de risques ;
- Que des incitatifs et des dispositifs soient mis en œuvre au profit des demandeurs et des investisseurs potentiels ;

De cette manière, nous pensons que ce premier geste s'inscrira dans la durée et pourrons espérer d'une part un développement des activités en région et donc des retombées économiques positives et pour le système bancaire la croissance d'un portefeuille de crédit sain et équilibré, avec peu ou pas d'impact sur le taux d'inflation.